

CONDITIONS GÉNÉRALES

Le locataire doit avoir au moins 18 ans.

Toute personne souhaitant louer un vélo devra présenter une pièce d'identité à jour et décliner ses coordonnées.

Pour les mineurs, le tuteur légal s'engage aux termes des présentes conditions à endosser toute responsabilité pour tout dommage causé directement ou indirectement par le mineur lors de la location.

Aucun remboursement ne sera exigible en cas de mauvais temps ou pour toute autre raison lorsque la bicyclette n'est pas utilisée.

Le client assume l'entière responsabilité des vélos et des accessoires loués (y compris le casque, les antivols) et ce pour toute la période de la location.

Lors de la signature du contrat le client certifie sur l'honneur être couvert par une assurance de Responsabilité Civile (il doit s'assurer d'avoir une assurance au jour le jour de la location).

CONDITIONS DE LOCATION

ARTICLE 1 - Prise d'effet, mise à disposition du matériel

La location prend effet au moment où le locataire prend possession du matériel et des accessoires qui lui sont livrés. Les risques seront transférés lors de la remise du matériel et des accessoires au locataire qui en assumera la garde sous son entière responsabilité.

La personne louant le cycle se déclare apte à la pratique du cycle et n'avoir aucune contre-indication médicale.

Le loueur se réserve le droit d'apprécier la capacité des usagers à utiliser un cycle dans le cadre du service de location.

Le locataire prend en charge le matériel en bon état de fonctionnement. Il est tenu de formuler toute réclamation au loueur au moment de la prise en charge du matériel.

ARTICLE 2 - Restitution du matériel

Le locataire est tenu de restituer le matériel ainsi que tous les accessoires mis à disposition par le loueur au loueur au terme de la durée de location définie dans le contrat de location. Tout retard sera facturé (conditions en page 4). Si le preneur a perdu ou endommagé des accessoires, ceux-ci lui seront facturés (conditions en page 4). Des frais de nettoyage/démontage et d'entretien seront exigés au locataire si le cycle a été utilisé dans un milieu inapproprié (plage, hors sentiers).

En cas de restitution en avance, aucun remboursement ne peut être exigé de la part du locataire auprès du loueur.

ARTICLE 3 - Prolongation de la durée de location

Une prolongation du contrat de location est possible uniquement avec l'assentiment du loueur avant la fin du contrat de location en cours. Le loueur peut refuser cette prolongation sans indication de raison.

ARTICLE 4 - Prix, et modes de règlement de la prestation location

Les prix valables sont ceux publiés dans les prospectus et sur le site internet. Les modes de règlement acceptés sont : *espèces, carte bancaire, virement bancaire, lien de paiement à distance*. La location est toujours payable d'avance.

ARTICLE 5 - Responsabilité du locataire

Responsabilité casse - vol : en vertu du code civil (articles 1383 et 1384)

Le locataire est personnellement responsable de toutes infractions à la législation française, et est responsable des dommages corporels et matériels qu'il cause à l'occasion de l'utilisation du matériel loué. **L'assurance responsabilité civile personnelle du locataire couvre les dégâts causés aux tiers par le locataire ou ses enfants mineurs.**

En outre, le client s'engage à ne pas laisser le vélo sans surveillance. En cas de vol ou perte du matériel loué, le matériel sera facturé au locataire sur la base de sa valeur d'achat, déduction faite d'un pourcentage de vétusté de 20% par an. En cas de vol, une déclaration doit immédiatement être faite par le locataire aux services de police ou de gendarmerie et le loueur doit être avisé en même temps.

En cas de vol par le locataire, de détournement ou dommage quelconque résultant du non-respect des règles d'utilisation ou de la réglementation en vigueur, ou des termes et conditions du contrat de location, le loueur est habilité à exercer un recours pour la totalité du préjudice.

Il est interdit au locataire de sous-louer le(s) vélo(s) loué(s), de transporter un autre passager, à l'exception d'un enfant en bas âge (jusqu'à 22 kg) à la condition qu'il soit installé dans un siège bébé. Le locataire a interdiction d'utiliser les VAE sur des chemins non carrossés ou réservés aux VTT. Le locataire est informé à son départ quant à l'autonomie de la batterie. En cas d'épuisement de la batterie, le loueur n'est pas responsable. Le locataire s'engage à utiliser le matériel conformément aux **consignes de sécurité annexées**.

Lors de dommages dus à un accident, ou traitement inapproprié du matériel, le locataire est responsable des coûts de réparation. Les prix des pièces à facturer sont affichés ci-dessous (page 4).

En cas de dégâts matériels, le locataire devra faire des photos des dégâts constatés et aviser le loueur dans les 24 heures.

ARTICLE 6 - Dépôt de Garantie

Lors de la mise à disposition des matériels par le loueur, il est demandé au locataire de verser une caution de 200€ (vélo non électrique) ou 250€ (vélo électrique) en espèces ou par chèque (document d'identité exigé). Cette caution n'est pas encaissée durant la durée de la location.

A la restitution des matériels, la caution est restituée au locataire ou annulée, déduction faite des éventuels dommages prévus à l'article 5 ou retards de restitution.

ARTICLE 7 - conditions de vente service location

I - Conditions de prépaiement des réservations (location)

Si réservation inférieure à 45€, pas de prépaiement.

Si réservation supérieure à 45€ et inférieure à 300€ prépaiement 100% du devis.

Si réservation supérieure à 300€ prépaiement 50 % du total du devis.

II - Conditions d'annulation (location)

Si réservation inférieure ou égale à 300€, vous avez la faculté d'annuler votre réservation dans les conditions suivantes : jusqu'à 24h avant la prise de possession prévue du matériel : la somme versée lors de la réservation vous sera intégralement remboursée (hors éventuels frais bancaires) ; moins de 24h avant la prise de possession prévue du matériel : le prix versé lors de la réservation est intégralement conservé par le loueur (à l'exception de réservations inférieures à 45€ n'ayant pas besoin de prépaiement lors de la réservation).

Si la réservation est supérieure à 300 €, vous avez la faculté d'annuler votre réservation dans les conditions suivantes : jusqu'à 72h avant la prise prévue du matériel : la somme versée lors de la réservation vous sera intégralement remboursée (hors éventuels frais bancaires) ; jusqu'à 48h avant la prise de possession prévue du matériel : 50% de la somme versée lors de la réservation vous sera remboursée (hors éventuels frais bancaires) ; moins de 48 heures avant la prise de possession prévue du matériel, le montant versé lors de la réservation est intégralement conservé par le loueur.

ARTICLE 8 - Conditions de vente spécifiques au service d'accompagnement (réservation, annulation)

Lors de la réservation, et une fois le devis accepté, le client devra payer (par virement bancaire ou lien de paiement) 30% de la valeur totale du devis ; possibilité de changer gratuitement la date de la balade jusqu'à 72h avant le jour de la balade (sous conditions de disponibilité de matériel) acompte non remboursable si annulation. Paiement sur place par carte bancaire ou espèces (caution de 100€ et document d'identité exigés).

ARTICLE 9 - Conditions générales du service de livraison

Toutes les livraisons et reprises sont soumises à un pré-accord entre le loueur et le locataire concernant l'heure et l'adresse exacte du RDV.

ARTICLE 10 - Conditions générales consigne de bagages

B-Cyclette peut sur demande du client et afin de faciliter le transport à vélo et l'itinérance consigner des objets personnels des clients, à cette fin un formulaire de décharge de responsabilité doit être signée par le client, l'entreprise peut refuser ce service, si le colis est trop volumineux ou encombrant, délicat, suspicieux ou autre.

ARTICLE 11 - Panne / Assistance

En cas d'autre problème, le loueur n'a pas d'obligation d'assistance mais tentera, par tous les moyens, d'aider le client à trouver une solution.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Avant de rouler, vérifiez l'état de la bicyclette.
- Tenez toujours le guidon avec les deux mains.
- Contrôlez votre vitesse et évitez de zigzaguer.
- Le port du casque est obligatoire pour les moins de 12 ans, y compris dans les remorques et sur les sièges enfants. Il reste vivement recommandé pour les plus de 12 ans.
- Ne jamais monter à deux sur une bicyclette (sauf sur un tandem ou dans le cadre de l'utilisation d'un porte bébé).
- Les sièges enfants sont réservés aux enfants d'un poids inférieur à 22 kg. Pour la sécurité de vos enfants, des casques (obligatoires), même pour les plus jeunes, seront à votre disposition.
- Évitez les vêtements lâches (jupes/robes) qui pourraient se prendre dans les roues.
- Respectez le code de la route (ne conduisez pas sous emprise d'alcool ou de drogues).
- Interdiction formelle de rouler sur la plage, marais, lagune. Il est obligatoire d'entreposer le cycle à l'abri des intempéries et l'antivol doit être attaché en cas de parking.
- Assurez-vous d'utiliser votre matériel pour le type de route et d'utilisation pour lesquelles il a été conçu.
- Assurez-vous de conduire avec prudence et à une vitesse permettant un freinage efficace et/ou l'arrêt rapide du cycle.

Tarif des pièces dégradées en € TTC (main d'oeuvre réparation incluse):

- | | |
|--|---|
| > VAE : 1200 à 1600€ | > Antivol et/ou clés (1 ou 2) : 30€ |
| > VTC/MTT : 400 à 800€ | > Pneu : 25€ |
| > VELO ENFANT : 200€ | > Chaîne : 40€ |
| > Casque : 30€ | > Dérailleur : 40€ |
| > Frein à disque : 80€ | > Selle : 30€ |
| > Câbles (freins/dérailleurs) : 15€ | > Sacoche : 30€ |
| > Fourche : 200€ | > Poignées guidon : 25€ |
| > Garde boue : 30€ | > Pédales : 15€ |
| > Dépassement du temps de location en € TTC : 10€ de l'heure | > Roue/jante : 40€ |
| | > Éclairage/sonnette : 10€ |
| | > Vélo très sale (démontage / nettoyage): 15€ |